



2017 - FORMAT DES RAPPORTS DES PARTIES SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

La date limite pour la soumission des rapports est le 24 avril 2017. La période de rapportage est fixée de mai 2014 à avril 2017.

Les parties sont encouragées à répondre à toutes les questions. Les Parties sont également priées de fournir des réponses exhaustives, y compris, le cas échéant, un résumé des activités, des renseignements sur les facteurs limitant les mesures et les détails sur toute aide requise.

Le système de rapport en ligne a été mis au point par la CMS, l'AEWA et le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE. Le format du rapport a été approuvé par le Comité permanent à sa 40ème Session (Bonn, novembre 2012) pour utilisation obligatoire par les Parties pour les rapports soumis à la onzième Session de la Conférence des Parties (COP11). La 45ème Session du Comité permanent a recommandé d'utiliser le même format pour les rapports à soumettre à la COP12, avec les adaptations nécessaires pour tenir compte des décisions pertinentes de la COP11, en particulier des amendements aux Annexes et aux Résolutions.

La Résolution 9.4 de la COP adoptée à Rome demandait aux Secrétariats et Parties des Accords de la CMS de collaborer pour la mise en œuvre et l'harmonisation de l'application de la présentation des rapports en ligne. Le système de rapport en ligne (ORS) de la famille de la CMS a été mis en œuvre avec succès et utilisé par l'AEWA pour le cycle de rapports de leur dernière Réunion des Parties (MOP 5, 2012). La CMS propose désormais aux Parties à la Convention d'utiliser l'ORS mise à jour pour soumettre leurs rapports nationaux pour le cycle de rapport de la COP11 (2014).

Veillez entrer le nom de votre pays ici

> Tunisie

Nom de l'agence responsable de la préparation de ce rapport

> Direction Générale des Forêts

I(a). Informations générales

Merci de compléter le questionnaire ci-dessous:

Partie

Date d'entrée en vigueur de la Convention pour votre pays

> 16 juillet 1986

Période comprise par ce rapport:

> 2016-2017

Territoire dans lequel s'applique la Convention:

> Tunisie

POINT FOCAL NATIONAL OFFICIEL

Nom complet de l'établissement

> Direction Générale des Forêts

Nom et titre du point focal officiel

> Guidara Hela sous directeur de la chasse et des parcs nationaux

Adresse Postale

> DGF 30 rue Alain Savary 1002 Tunis, Tunisie

Tel

> +21698 687057

Fax

> +21671801922

E-mail

> guidarahela@yahoo.fr

NOMINATION AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Nom complet de l'établissement

> Direction Générale des Forêts

Nom et titre de l'officier responsable

> Guidara Hela

Adresse Postale

> 30 rue Alain Savary 1002 Tunis Tunisie

Tel :

> +21698687057

Fax

> +21671801922

E-mail

> guidarahela@yahoo.fr

SOUMISSION

Nom et signature de l'officier responsable pour la soumission

Nom:

> guidara hela

Adresse:

> 30 rue Alain Savary 2001 Tunis Tunisie

Tel.:
> +21698687057

Fax:
> +21671801922

E-mail:
> guidarahela@yahoo.fr

Date de soumission
> 30-05-2017

Implementation

Autorité Compétente:
> Direction Générale des Forêts

Législation mise en place:
> code forestier

Autres conventions/accords (exceptés ceux conclus sous la Convention de Bonn) auxquels votre pays est Partie:
> CITES,CBD, Berne, Ramsar, changement climatique et lutte contre la désertification

Instruments nationaux (p. ex. Stratégie nationale de conservation de la biodiversité, etc.):
> stratégie nationale forestière

CMS Accords/mémoires d'accord listés ci-dessous

Veuillez indiquer si votre pays est partie aux accords/mémoires d'accord listés ci-dessous. Si oui, veuillez indiquer l'institution nationale compétente

EUROBATS (1994)

Est-ce que votre pays partie aux EUROBATS (1994)
 Non-Partie Etat de l'aire de répartition

AEWA (1999)

Est-ce que votre pays partie aux AEWA (1999)
 Partie

Point focal national

Nom
> Faouzi Khelil

Adresse
> DGF 30 rue Alain Savary 1002 Tunis Tunisie

Tel
> +21671786833 POSTE 5001

Fax
> +21671794107

Accord sur les gorilles (2008)

Est-ce que votre pays partie aux Accord sur les gorilles (2008)
 Etat hors de l'aire de répartition

ACCOBAMS (2001)

Est-ce que votre pays partie aux ACCOBAMS (2001)
 Partie

Point focal national

Nom
> Mohamed Hmani

Adresse
> Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis Tunisie

Tel
> +21671890784

Fax
> +21671799401

E-mail
> m.hmani09@yahoo.fr

MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (2008)

Est-ce que votre pays est signataire aux MdE sur les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (2008)

Signataire

Autorité compétente

Nom
> Direction Générale des Forêts

Adresse
> 30 rue Alain Savary 1002 Tunis Tunisie

Tel
> +21671786833 POSTE 5066

Fax
> +21671794107

Interlocuteur

Nom
> Hela Guidara

Adresse
> 30 rue Alain Savary 1002 Tunis Tunisie

Tel
> +21671786833 Poste 5066

Fax
> +

I(b). Informations sur les autorités impliquées

Identifier le ministère, l'agence/le département ou l'organisation qui est responsable des activités les plus importantes en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I

1- Oiseaux

› Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Forêts

2- Mammifères aquatiques

› Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture

3- Reptiles

› Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Forêts

4- Mammifères terrestres

› Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Forêts

5- Poisson

› Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture

II. Espèces inscrites à l'Annexe I

1. OISEAUX

1.1 Questions générales concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I

1. La législation nationale en vigueur dans votre pays que vous avez citée dans le tableau I(a) (Informations générales) interdit-elle de prélever toutes les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I?

Oui

1a. Dans le cas où la législation en vigueur dans votre pays interdit de prélever des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I, des dérogations ont-elles néanmoins été accordées?

Non

2. Citez et décrivez tous les obstacles à la migration des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I

Électrocution

Âoliennes

2a. Quelles sont les actions correctrices qui sont prises pour surmonter ces obstacles?

> confection de nids par la société tunisienne d'électricité et de gaz

IV. Priorités nationales et régionales

1. Quelle priorité votre pays assigne-t-il à la conservation, et le cas échéant, à l'utilisation durable d'espèces migratrices en comparaison avec d'autres questions relatives à la biodiversité?

Elevée

2. Les espèces migratrices et leurs habitats sont-ils pris en compte par une stratégie ou un plan d'action national de votre pays ?

Oui

2.1. Si oui, veuillez indiquer et d'écrire brièvement la mesure dans laquelle cela concerne les questions suivantes :

Conservation, utilisation durable et/ou restauration d'espèces migratrices

Conservation, utilisation durable et/ou la restauration des habitats of d'espèces migratrices, y compris les zones protégées.

Mesures pour prévenir, réduire ou contraindre les facteurs qui mettent en danger les espèces migratrices ou sont susceptibles d'aggraver leur situation

Coopération transfrontalière

3. La conservation des espèces migratrices figure-t-elle actuellement dans l'une des politiques ou des plans nationaux ou régionaux (mis à part les Accords de la CMS)?

Oui

3.1. Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> -création d'aires protégées

-stratégie nationale pour la conservation des antilopes

-fixation des espèces animales protégées par arrêté du ministre de l'Agriculture

3a. Les politiques gouvernementales/plans d'action tiennent-ils compte des espèces migratrices notamment en ce qui concerne les domaines suivants?

Exploitation des ressources naturelles (ex. pêcheries, chasse etc.)

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions

> -plan d'action pour la conservation des anguilles

- ZICO

La planification du développement économique

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions

> Les grands projets d'infrastructure nécessitent au préalable une étude sur les impacts environnementaux

L'aménagement du territoire

Oui

Contrôle de la pollution

Oui

Désignation et développement de zones protégées

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions
> création de nouvelles aires protégées

Le développement de réseaux écologiques
 Non

La planification de lignes à haute tension
 Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions
> confection des nids au dessus des pylônes des lignes de haute tension

La planification de clôtures
 Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions
> les clôtures des aires protégées ne devraient pas empêcher les déplacements des petits animaux

La planification de barrages
 Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions
> veiller toujours à assurer la migration des anguilles

Autre(s)
 Non

4. Résultats - veuillez décrire les résultats positifs de toutes les mesures prises
> Certainement il y a des résultats positifs de toutes les mesures prises mais faute de moyens et de personnel il y a un manque des études pour apprécier ces résultats

V. Zones protégées

1. Les espèces migratrices sont-elles prises en compte dans la sélection, l'établissement et la gestion des zones protégées dans votre pays ?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> la conservation des écosystèmes est la condition essentielle pour la création des aires protégées

1a. Veuillez identifier les sites nationaux les plus importants pour des espèces migratrices et leur statut de protection:

> Parcs nationaux de Bouhedma (oryx dammah, gazelles dorcas, mouflons à manchettes), de Jebil , Senghar (addax nasomaculatus, gazella leptoceros, outarde houbara), de Sidi Toui (oryx, gazella leptoceros), de L'Ichkeul (oiseaux d'eau migrateurs), de Chaambi (Gazelles de cuvier)

1b. Ces zones protégées couvrent-elles les zones suivantes ?

Terrestres

Oui

Si oui fournissez des détails et mentionnez l'importance de la couverture des zones protégées et leur nombre

> Bouhedma (16000 ha), Jebil (150000 ha), Senghar (280000 ha), Sidi Toui (16000ha)

Si oui fournissez des détails et mentionnez l'importance de la couverture des zones protégées et leur nombre

> Parc National Zembra et Zembretta (Phoque moine Monachus monachus, presque disparu actuellement), Parc National Galiton (Phoque moine, disparu actuellement)

1c. Identifiez l'agence, le ministère ou l'organisation responsable de cette mesure dans votre pays

> Direction Générale des Forêts

VII. Adhésion à la CMS

1. Votre pays a-t-il agi de manière à encourager les Etats non-Parties à devenir membres de la Convention de Bonn et de ses Accords associés?

Non

VIII. Importance de la CMS sur le plan mondial et national

1. Votre pays a-t-il pris des mesures afin de mieux faire prendre conscience au niveau régional, national et mondial de l'intérêt de la CMS et de son importance sur le plan mondial en matière de conservation de la diversité biologique?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions:

> -au niveau national: organisation de journées de sensibilisation sur la conservation des tigres et des cétacés en partenariat avec IFAW et Carrefour

2. Quel est le département, l'agence ou l'organisation de votre pays qui est chargé de cette campagne de sensibilisation:

> Direction Générale des Forêts

3. Résultats - veuillez décrire les résultats positifs de toutes les mesures prises

> bonne couverture médiatique

IX. Mobilisation de ressources

1. Votre pays a-t-il (co-)financé des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices de votre pays?

Oui

Si tel est le cas, veuillez donner des précisions (Indiquez les espèces migratrices qui ont bénéficié de ces activités):

> antilopes sahariennes (gazelles, oryx, addax et mouflons à manchettes)

2. Votre pays a-t-il fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de la CMS pour répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition en matière de conservation?

Non

3. Votre pays a-t-il fait d'autres contributions volontaires afin de financer des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans d'autres pays (plus particulièrement dans les pays en voie de développement)?

Non

4. Votre pays a-t-il fourni une assistance technique et/ou scientifique à des pays en voie de développement pour aider au développement d'initiatives en faveur des espèces migratrices?

Non

5. Votre pays a-t-il bénéficié d'aides financières provenant du Fonds d'affectation spéciale du Secrétariat de la CMS pour des activités de conservation nationale offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans votre pays?

Non

6. Votre pays a-t-il bénéficié d'aides financières d'autres sources que celles provenant du Secrétariat de la CMS pour des activités de conservation offrant des avantages directs pour les espèces migratrices dans votre pays?

Non

